REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,

PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—

TOME IV.

BRUXELLES,

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ANCIENNE ET MODERNE,

30, RUE DES CARRIÈRES.

—

1848

DE L'ADOPTION DES TYPES

DES SCEAUX DES SOUVERAINS ET DES SEIGNEURS

SUR LEURS MONNAIES.

(Premier article. — Pl. XIV-XX.)

INTRODUCTION.

A fur et à mesure que nous avançons dans la comparaison des sceaux avec les monnaies, nous acquérons de plus en plus la preuve que les types des premiers ont servi de modèle à ceux admis sur ces dernières.

Nous avons déjà fait voir que les sceaux des églises ont été imités sur les monnaies allemandes et belges, qu'ensuite les sceaux des communes de la Belgique ont eu leur tour pour y paraître. De nouvelles recherches confirment tous les jours notre opinion, et nous démontrent que non-seulement les sceaux des églises et des communes ont été copiés sur les monnaies, mais encore les sceaux des souverains et des seigneurs. Nous avons aussi observé que, dans les cas où les sceaux n'ont pas été servilement copiés sur les monnaies, leur influence a été telle sur la création des types, qu'il est toujours facile de la reconnaître. Ainsi, quand les évêques de Liége adoptent sur les monnaies leurs bustes bénissant de la main droite, on peut être sûr qu'ils sont repré-

sentés assis dans cette même position sur leurs sceaux; lorsqu'ils prennent le livre de la main droite, ils le figurent également sur leurs monnaies; enfin, lorsqu'ils se font coiffer d'une mitre, on la retrouve aussi sur leurs sceaux. La même chose eut lieu chez les ducs de Brabant. Comme seigneurs laïques, ils adoptèrent les sceaux équestres. Lorsque Jean Ier, duc de Brabant, à cheval et armé de toutes pièces, prend l'écu au lion rampant, on voit ce même écu figurer sur ses esterlins frappés à Louvain et à Bruxelles, et sur les mailles frappées dans la première de ces villes. Lorsque Jean III adopte sur son écu les quatre lions, on les voit aussi figurer sur ses esterlins. Lorsque son successeur, le duc Wenceslas, prend sur son sceau les quatre lions, parmi lesquels se trouve celui de Luxembourg, on les voit également prendre place sur ses estrelins frappés dans la ville de Luxembourg. Nous pourrions ainsi multiplier nos citations à l'infini; mais ceci suffira pour nous autoriser à dire que la loi de l'imitation des types des sceaux sur les monnaies est aussi certaine, aussi stable, nous dirions presque aussi générale, que l'est celle de l'imitation des types des monnaies pendant le moyen âge.

Il y a certainement des exceptions à cette règle, comme il en existe pour la belle loi de l'imitation des types des monnaies découverte par M. Lelewel. Cette remarque est sans doute superflue; car, quelle est la règle générale qui n'a pas d'exception? Néanmoins nous faisons cette observation, afin qu'on ne nous fasse plus, à ce sujet, un reproche, comme on nous en fait un, à propos de notre article de l'imitation des sceaux communaux sur les mailles du XIIIe siècle. On nous disait que notre système n'était pas

applicable à *toutes* les mailles de cette époque ; comme si nous n'avions pas dit que les types des sceaux communaux étaient *généralement* adoptés sur les mailles, et non pas sur *toutes* les monnaies. Ce qui aurait été une absurdité : les types locaux des mailles de Gand, de Bruges, d'Ypres, de Bruxelles, de Louvain et de Maestricht n'ayant pas été imités des sceaux de ces villes.

Il en est de même des types locaux et traditionnels, comme le portail des monnaies françaises. Ces types ne sont pas imités des sceaux, précisément parce qu'ils sont locaux et traditionnels.

Notre système n'est donc applicable qu'aux types nouveaux et transitoires, et ce n'est que lorsque l'on sentit le besoin de changer de type ou d'en créer un nouveau, que l'on eut recours aux types des sceaux.

Tâchons maintenant d'expliquer comment il se fait que les sceaux seigneuriaux ont généralement servi de type aux monnaies.

Les personnes qui ont eu l'occasion de comparer les sceaux du moyen âge avec les monnaies de la même époque ont pu se convaincre que l'exécution des premiers est toujours supérieure à celle des monnaies. Quels sont les motifs de cette différence? Il est très-probable qu'elle est due au mérite des artistes employés à la gravure des sceaux et des monnaies. Comme une seule matrice de sceau suffisait pour sceller tous les actes qu'un souverain ou un seigneur passait durant sa vie, on prenait, pour les graver, des artistes d'un talent supérieur, qu'on pouvait très-bien rémunérer; mais il n'en était pas de même des matrices des monnaies, qui se brisaient journellement par suite du

mauvais système de monnayage adopté alors. Les frais exorbitants qu'entraînaient ces gravures de coins fut très-probablement cause que l'on y employait des artistes d'un talent inférieur, et dont le salaire était, par conséquent, moindre que celui des artistes employés pour la gravure des matrices des sceaux. Or, dans les arts, comme dans toutes les branches des connaissances humaines, les hommes d'un génie ou d'un talent supérieur exercent toujours une influence sur les hommes d'un génie ou d'un talent inférieur. Le graveur des seels devait exercer cette influence sur le graveur des coins des monnaies, de même que celui-ci en exerçait une sur ses confrères, s'il parvenait à imiter avec bonheur les types des sceaux ou à les modifier. De là la loi de l'imitation des types sur les monnaies et sur les sceaux (1). Rien de plus naturel donc que de voir les graveurs des monnaies s'inspirer des magnifiques productions des graveurs des sceaux. Une autre circonstance qui les engageait encore à copier les types des sceaux, c'est que l'effigie ou le signe dont sont empreints les monnaies servait à constater leur authenticité, de même que l'empreinte des sceaux témoignait également de l'authenticité des actes auxquels ces sceaux étaient attachés.

En supposant même que la gravure des monnaies et des seels soit due au même artiste, il est encore très-naturel de penser que celui-ci se soit inspiré du sceau, dont il devait

(1) Il y a eu parfois des imitations des types de monnaies qui ne sont pas dus à cette circonstance : par exemple, il arrivait que les seigneurs imitaient les types des monnaies de leurs voisins dans l'intention de donner un cours plus étendu à leurs espèces.

avant tout créer le type pour sceller les premiers actes du prince [1].

Notre travail ne sera pas seulement un objet de curiosité; il aura, nous osons l'espérer, une certaine utilité pour aider à la classification des monnaies. Il démontrera peut-être que la numismatique n'a pas toujours marché seule et isolément; il fera voir que cette science se rattache à une autre, qu'il est d'autant plus sûr de prendre pour guide, qu'elle fournit des dates précises et incontestables. Car les actes auxquels les sceaux sont attachés ne peuvent laisser le moindre doute à cet égard. On pourra aussi, au moyen de cette comparaison, remonter aux sources des types des monnaies, retrouver les pays où ils ont pris naissance et déterminer les princes qui les ont introduits.

Notre but n'est pas de faire un travail dans lequel nous reproduirons tous les sceaux, en les accompagnant des monnaies qui ont été imitées de ceux-ci. Nous nous bornerons à donner des aperçus généraux corroborés par le témoignage de quelques exemples pour prouver nos assertions. Un travail, dans lequel on se bornerait à ne réunir que des petits détails et des exemples reproduits à l'infini aurait le grand inconvénient d'être aride et ennuyeux. Il exigerait encore un luxe de planches, et des recherches continuelles pour trouver les sceaux et les monnaies, recherches qui ne seraient pas toujours couronnées de succès. Car, on ne l'ignore pas, la sphragistique a été jusqu'ici fort peu

[1] Il est des monnaies d'or dont les coins doivent avoir été exécutés par d'excellents artistes; nous citerons, entre autres, les monnaies d'or de Flandre.

cultivée. On ne l'a considérée, à peu d'exceptions près, que sous le rapport purement diplomatique. Il est donc impossible de pouvoir trouver des ouvrages contenant des collections complètes de sceaux.

Nous commencerons notre travail en examinant les monnaies royales françaises qui ont été imitées des sceaux; nous nous proposons d'en faire autant pour les autres pays, pourvu que nous soyons assez heureux de trouver des sceaux pour servir de points de comparaison.

I

MONNAIES ROYALES DE FRANCE COMPARÉES AUX SCEAUX.

On imita de très-bonne heure, en France, les types des sceaux sur les monnaies : cette imitation a déjà lieu sous Charlemagne, dont nous reproduisons ici un sceau d'après la gravure qu'en a donnée Götz [1]. La monnaie qui en fut imitée porte, comme le sceau, un buste lauré et drapé, à droite (pl. XIV, fig. 1, 2).

Son successeur Louis le Débonnaire adopta sur son sceau le type de son père, en y ajoutant les rubans qui servaient à ceindre sa couronne de laurier, et en prenant la moustache. Les mêmes détails se retrouvent sur la monnaie que nous reproduisons ici (*ibid.*, fig. 3, 4).

Le système de l'imitation des sceaux cessa avec ce règne.

Du moment où la féodalité commença à se faire jour,

[1] *Deutschlands kayser-müntzen*, pl. III, fig. 3.

sous Charles le Chauve, le sceau royal disparut des monnaies, comme si cet emblème de l'autorité des rois avait honte de se montrer pendant une époque qui devait lui porter un coup si funeste. Depuis ce moment les types locaux furent conservés sur les monnaies; et, abandonnés à des artistes ignorants, ils subirent des altérations telles qu'ils devinrent presque méconnaissables.

Les sceaux ne reparaissent sur les monnaies que sous saint Louis: ils viennent prendre place sur les monnaies d'or, dont la fabrication avait été abandonnée depuis très-longtemps. Tandis que les monnaies d'argent continuèrent à conserver leurs types locaux plus ou moins altérés, plus ou moins dégénérés, il fallait inventer un type nouveau pour les monnaies d'or, dont on entreprit la fabrication. Ce type était tout fait; on n'avait qu'à prendre le contre-sceau du roi. C'est ce qui arriva. Saint Louis se servait d'un contre-sceau composé d'un écu triangulaire chargé, si nous voyons bien, de six lis [1]. Ce contre-sceau figure sur la monnaie d'or de ce prince (pl. XV, fig. 5, 6).

Louis VIII, Louis IX et Philippe III se firent représenter sur leurs sceaux, assis de face sur un pliant, et tenant de la main droite un lis et de la main, gauche un sceptre surmonté de la même fleur. Cette manière de représenter le roi se trouve exactement reproduite sur la monnaie d'or de Philippe III (*ibid.*, fig. 7, 8). La seule différence qu'on y remarque est que l'effigie royale de la monnaie tient le sceptre de la main gauche, et le lis de la main droite; dans

[1] Ce contre-sceau est copié du *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, ainsi que les sceaux suivants.

le champ il y a deux lis qui ne se trouvent pas sur le sceau.

Pendant son absence, qui eut lieu lors de la guerre d'Aragon, il laissa aux régents du royaume un sceau portant une couronne royale ouverte et placée au centre d'une rosace. Sur le contre-sceau on vit paraître pour la première fois un écu chargé de trois lis seulement. Cette couronne a probablement servi de type aux forts *bourgeois* à la couronne, que l'on attribue vulgairement à Philippe IV, aux doubles tournois, aux parisis à la couronne, et autres monnaies à la couronne de ses successeurs.

Louis X prend, le premier, le bâton et le sceptre sur son sceau. Nous croyons pouvoir conclure de cette circonstance qu'on ne pourra attribuer à un de ses prédécesseurs une monnaie sur laquelle l'effigie royale serait représentée tenant ces deux emblèmes de son pouvoir.

Sous Philippe V, on voit apparaître sur le sceau, derrière l'effigie royale assise, une draperie de trône. On voit à peu près la même chose reproduite sur une monnaie d'or frappée au nom de Philippe (pl. XVI, fig. 9, 10); mais il sera peut-être difficile, si on doit s'en rapporter exclusivement aux types des sceaux, de se prononcer entre Philippe V et Philippe VI pour l'attribution de cette monnaie : ce dernier s'étant servi d'un sceau qui a beaucoup de ressemblance avec celui de son prédécesseur.

Pendant le règne de Philippe VI, l'influence des types des monnaies anglaises de l'Aquitaine et des sceaux des rois d'Angleterre commence à se faire sentir en France, à la suite de leur contact avec la cour de ce pays.

Édouard III, roi d'Angleterre, prit sur son sceau une effigie royale assise sur un trône surmonté d'un dais de

style ogival ; ses pieds reposent sur deux lions couchés. Philippe VI adopta ce sceau sur sa monnaie, en y changeant simplement les emblèmes du pouvoir et de la Justice qu'il y tient dans les mains, et qui sont restés français. Tout le reste de cette monnaie est d'invention anglaise (pl. XVII, fig. 11, 12).

Lorsque Édouard adopte le trône orné de clochetons, le roi de France le prend également sur sa monnaie (pl. XVIII, fig. 13, 14), et crée ainsi un type qui fut particulièrement imité en Belgique par Louis de Bavière, comte de Hainaut (1345-1347), par Louis de Male, comte de Flandre (1346-1384), par Philippe le Hardi, successeur de ce dernier (1384-1405), par Jean de Heinsberg, évêque de Liége (1419-1456), par Philippe le Bon (1419-1467), et par Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant (1427-1430).

La ressemblance entre ces deux monnaies de Philippe VI, roi de France, et les deux sceaux d'Édouard III, roi d'Angleterre, amènera probablement les numismates français à se demander si Édouard n'a peut-être pas imité, sur son sceau, les monnaies du roi de France? Nous croyons, pour notre part, pouvoir répondre négativement à cette question, parce que de même que le pliant était nationalisé en France sur les sceaux de ses rois, de même le trône, plus ou moins simple, plus ou moins orné, figura constamment sur les sceaux des rois d'Angleterre. Et les deux lions couchés aux pieds de Philippe VI, sur ses monnaies, sont évidemment d'introduction anglaise; on les voit déjà sur le sceau de Henri III, roi d'Angleterre (1216-1272), par conséquent longtemps avant qu'ils furent adoptés sur les sceaux et les monnaies des rois de France. Philippe VI poussa même

l'imitation si loin, qu'il adopta sur ses monnaies l'image de saint George, patron de l'Angleterre.

Malgré les guerres continuelles entre les Français et les Anglais, guerres dont les causes sont si connues que nous croyons devoir les passer sous silence, Jean II, le successeur de Philippe VI, continua la manie de l'imitation des sceaux des rois d'Angleterre sur les monnaies françaises. Il adopta le trône orné de clochetons; il prit également sur sa monnaie d'or le pavillon au-dessous duquel se trouvait l'effigie royale, type déjà imité, par ses prédécesseurs, des monnaies anglaises de l'Aquitaine; il alla même jusqu'à y faire figurer le cavalier, que les rois d'Angleterre avaient conservé sur leurs contre-sceaux comme ducs de Normandie; mais il eut soin de rendre ce type français en affublant son cavalier d'un costume parsemé de lis, et en faisant figurer les mêmes fleurs sur le caparaçon du cheval (pl. XIX, fig. 15 et 16). De là la naissance du type du cavalier d'or, qui passa également sur les monnaies de plusieurs seigneurs belges du XIVe siècle et du suivant.

Pendant le règne de Henri V, roi d'Angleterre (1415-1422), on frappa des monnaies au nom de ce prince comme roi de France. Son angelot, par exemple, fut entièrement imité de son contre-sceau (pl. XX, fig. 17 et 18).

Enfin, Louis XII est le dernier roi de France qui imita son sceau sur sa monnaie d'argent frappée comme roi de France et de Naples; si l'on fait abstraction, dans son sceau, du trône, on trouvera une analogie frappante entre les deux effigies royales représentées sur la monnaie et sur le sceau (pl. XX, fig. 19 et 20).

Le contact des Français avec l'Italie où les types des

bustes ou des profils des princes régnait déjà, et la renaissance des arts et des lettres exercèrent aussi leur influence sur les types des monnaies françaises.

Les graveurs des monnaies, ayant de nouveaux modèles sous les yeux, ne furent plus réduits à copier les sceaux. Néanmoins la comparaison des sceaux avec les monnaies peut encore avoir quelque utilité, par exemple pour l'étude de la forme des écussons et de la représentation des armoiries; mais on peut du moins poser en règle qu'il n'existe plus d'imitation servile des sceaux sur les monnaies.

Celles-ci semblent à leur tour avoir exercé en France, dans les temps modernes, une influence sur la création du type des sceaux. Celui de l'ex-roi Louis-Philippe est copié de ses monnaies ; mais on a eu soin de lui enlever, sur le sceau, la couronne de chêne, dont son profil est ceint sur ses espèces.

C. Piot.

1.

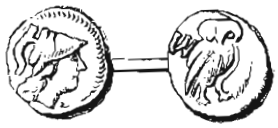

OR.

1.

2.

3.

4.

J. Vandendaeley.

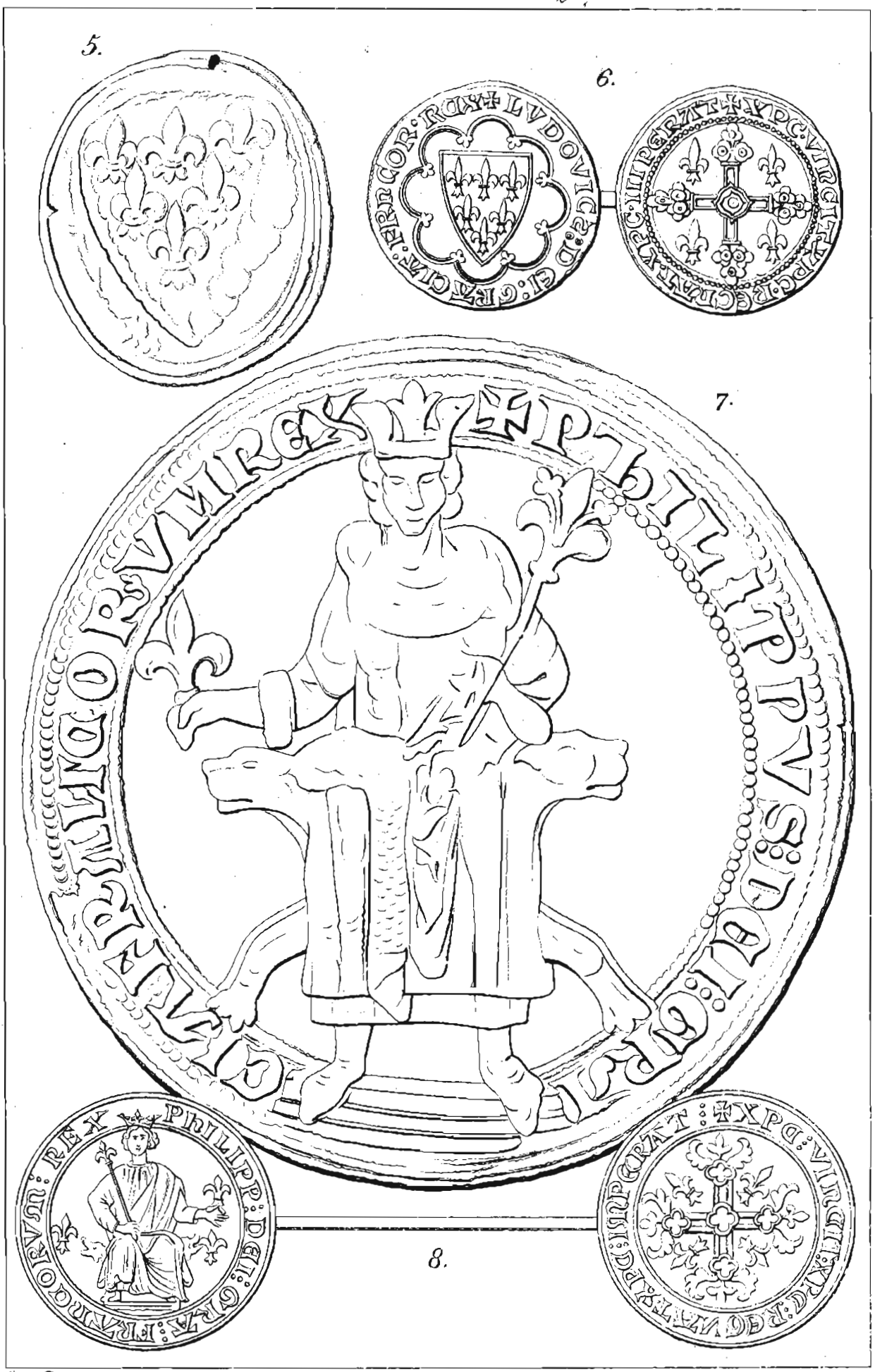

J. Vandendaelen.

9.

10.

T. Vandendaelen. del.

11.

12.

J. Vandendaelen, del.

13.

14.

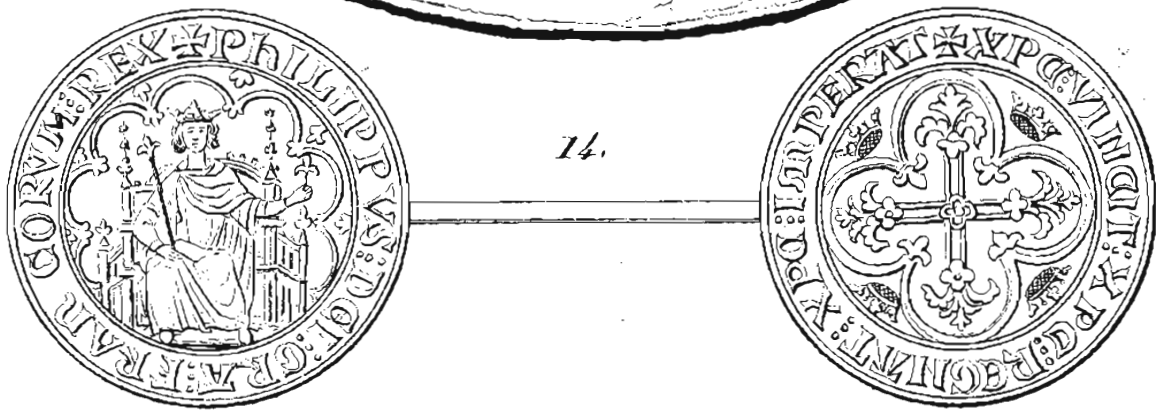

V. Vandenbroeck, del.

15.

16.

J. Vinamaeaten del.

G. T'SAS.